

**MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES ATTENTATS DU 22 MARS**

SECOURS ET ASSISTANCE

VOLET « ASSISTANCE & SECOURS »

- Actualisation des plans d'urgence et d'intervention : nouveau PPUI pour l'aéroport de Zaventem et plan d'urgence pour les hôpitaux
- Formations au profit d'un déploiement supplémentaire de chiens formés à la détection d'explosifs
- Approbation du modèle supraprovincial pour les centrales d'urgence 112
 - Visibilité des moyens médicaux et des moyens d'extinction d'incendie susceptibles d'être déployés sur l'ensemble du territoire
 - Visibilité de la capacité de gestion sur l'ensemble du territoire
 - Échange d'informations opérationnelles en temps réel entre toutes les centrales
 - En cas d'incident, d'autres centrales peuvent venir en aide et prendre en charge les appels 'classiques' afin qu'une centrale puisse se concentrer sur la situation d'urgence

VOLET « ASSISTANCE & SECOURS »

- Création de « Casualties Extraction Teams » : formation du personnel et acquisition de matériel de protection + équipement supplémentaire dans les ambulances (bandages compressifs)
- Introduction d'un outil digital permettant une meilleure collaboration en matière de planification d'urgence et de gestion de crise (ICMS: Incident & Crisis Management System)

VOLET « ASSISTANCE & SECOURS »

- Consolidation du fonctionnement de la SA ASTRID au moyen d'un nouveau contrat de gestion et de moyens y afférents
- Extension de la capacité du réseau radio pour les services de secours et de sécurité
- Accès prioritaire au réseau GSM pour les services de secours et de sécurité (par l'intermédiaire d'ASTRID) avec possibilité d'itinérance (« roaming ») sur trois réseaux mobiles nationaux
- Accord avec les opérateurs de télécommunication afin de libérer de la capacité en cas de situation d'urgence ou de problèmes de saturation. Activation à la demande du Centre de Crise.
- Protocole d'accord entre les opérateurs mobiles et la Région de Bruxelles-Capitale en faveur d'un assouplissement temporaire des normes en cas de situations de crise.

**PLAN D'ACTION
ASSISTANCE ET
ACCOMPAGNEMENT DES
VICTIMES DE TERRORISME**

CRÉATION D'UNE TASKFORCE INTERFÉDÉRALE

- Composée des départements fédéraux compétents et des communautés, avec la participation des associations de victimes
- Moteur d'une mise en œuvre rapide de toutes les recommandations
- Finalisation de manière coordonnée des interventions en faveur des victimes des attentats du 22/3
- Élaboration d'un système d'accompagnement individuel des victimes et de leurs proches : désignation de personnes de référence et octroi d'une assistance juridique

SUBROGATION ET EXPERTISE MÉDICALE UNIQUE OPPOSABLE

■ Recommandations :

- Paiement des acomptes aux victimes qui peuvent être indemnisées par l'assurance (subrogation).
- Organisation d'une expertise médicale unique opposable en vue de considérablement accélérer le processus de remboursement.

- ## ■ Action : le Gouvernement confie à la task force stratégique la mission d'élaborer un système permettant d'accélérer l'indemnisation et de mettre en œuvre la subrogation en lien avec la nouvelle loi sur la responsabilité sans faute. Et ce, en collaboration avec les ministres de la Justice, de l'Économie, de la Santé publique et des Finances. La recommandation concernant l'expertise médicale unique opposable y sera intégrée.

SOLUTION POUR LES VICTIMES NON RÉSIDENTES

- Recommandation : suppression de la discrimination entre les victimes résidentes et non résidentes.
- Action : le Gouvernement confie à la task force stratégique la mission d'élaborer pour les victimes non résidentes un régime similaire, à l'aide du fonds d'aide aux victimes.

TROIS POINTS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRES

- Révision de la responsabilité civile objective : notamment champ d'application et montant couverture maximale
- Actualisation mécanisme TRIP (loi du 1er avril 2007) : création d'un régime d'assistance et d'indemnisation cohérent
- Reconnaissance des attentats terroristes : deuxième AR en préparation (attentat Stockholm)